

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 724

présenté par

M. Belhaddad, Mme Tuffnell, M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Rauch, Mme Trisse,
M. Cédric Roussel, Mme Sylla et M. Girardin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9 BIS, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.